

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
18 mars 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-cinq mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

JM DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, A. DOUIN, S. PINTO, A. DEZWARTE, M. COUTURIER, P. DARAGON B. GASCARD, C. THIROUIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

P. BORNAND, C. BOURON, JF. SORNEIN

Monsieur A. DOUIN a été désigné secrétaire

OBJET :

Révision des Tarifs des concessions dans le cimetière communal

N°18/24

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2023 révisant les tarifs des concessions de terrains et du columbarium dans le cimetière communal ;
VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 25 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser ces tarifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE de fixer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2024

DÉSIGNATION	NOUVEAU TARIF
Trentenaires	570
Cinquantenaires :	800
Renouvellement 10 ans	450

Le droit de dépôt dans le caveau provisoire est fixé à 2€ par jour au-delà d'un délai d'une semaine.

COLUMBARIUM

DÉSIGNATION	NOUVEAU TARIF
Trentenaires	570
Cinquantenaires	800
Renouvellement 10 ans	450

MAIRIE DE PECQUEUSE
Le Maire
Jean-Marc DELAÎTRE
ESSONNE

